

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



**RAPPORT D'EVALUATION INSTITUTIONNELLE
EXTERNE DE L'INSTITUT COMMUNAUTAIRE
AFRICAIN (ICA)**

**EN VUE DE L'HABILITATION A DELIVRER DES DIPLOMES DE
LICENCE ET DE MASTER**

L'équipe d'évaluation :

- Pr. Bhen Sikina TOGUEBAYE, Président
- Pr. Mayoro DIOP, Membre
- M. Abdoulaye CAMARA, Membre

Signature

Pour l'Equipe, le Président

Avril 2018

Table des matières

Introduction	3
I. Présentation de l'établissement	3
II. Avis sur le rapport d'auto-évaluation	3
III. Préparation et description de la visite sur le terrain	3
IV. Appréciation de l'établissement au regard des standards de qualité du référentiel	4
V. Points forts	14
VI. Points faibles	15
VII. Appréciations générales sur l'établissement	16
VIII. Recommandations à l'établissement	16
IX. Recommandation à l'ANAQ-SUP.....	17
X. Proposition d'avis	17

Introduction

L'Institut Communautaire Africain (ICA) a demandé au Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, l'habilitation à délivrer des diplômes de licence et/ou de master. C'est dans ce cadre que l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (ANAQ – SUP) a confié à ses experts externes la mission d'évaluer cette institution.

I. Présentation de l'établissement

L'Institut Communautaire Africain est un établissement privé d'enseignement supérieur créé en 2013. Il a obtenu un agrément provisoire du ministère en charge de l'Enseignement Supérieur le 26 juillet 2013 sous le n°159 /MESR/DGES/DESP. Son siège social est situé à Pikine Pédiatrie, villa n° 70. Il forme les étudiants dans les domaines de la gestion et des technologies de l'information et de la communication. Il les prépare aux diplômes de BTS et de licence.

II. Avis sur le rapport d'auto-évaluation

Le rapport d'auto-évaluation comprend 48 pages, sans les annexes. Il a été préparé suivant le référentiel d'évaluation institutionnelle de l'ANAQ-Sup. Tous les standards ont été renseignés.

Le rapport a été élaboré suite à une auto-évaluation conduite par un comité de pilotage composé de représentants de toutes les composantes de l'école. Les étapes suivies pour l'auto-évaluation et la rédaction du rapport ont été présentées dans le rapport d'auto-évaluation.

III. Préparation et description de la visite sur le terrain

a) Préparation de la visite de terrain

Une réunion avec l'ANAQ-Sup et les autres experts a été organisée par le Secrétaire Exécutif de l'ANAQ-Sup le 04 décembre 2017 pour discuter et valider le cadre conceptuel et la démarche méthodologique.

b) Visite de terrain

La visite de terrain a été effectuée le 11 décembre 2017 conformément à l'agenda de visite fourni par l'ANAQ-Sup. L'agenda a été validé par les deux parties après installation dans la salle de réunion. Les échanges avec l'équipe des experts ont démarré à 8 heures 45.

L'évaluation a été menée à travers :

- les entretiens avec l'équipe de Direction, les enseignants, le personnel administratif et technique et les étudiants;
- la visite des locaux;
- l'étude de documents mis à la disposition par la Direction.

La liste des personnes rencontrées lors de la mission de terrain est fournie en annexe du rapport.

Aucune difficulté n'a été rencontrée au cours de la visite. C'est dans une ambiance de cordialité et d'échange respectueux que cette visite s'est déroulée.

La synthèse des observations a été présentée à la Direction de l'établissement à la fin de l'évaluation de terrain en deux rubriques : points forts et points faibles. Il a été précisé à la Direction que les points faibles feront l'objet de recommandations.

IV. Appréciation de l'établissement au regard des standards de qualité du référentiel

CHAMP D'ÉVALUATION 1 : Stratégie, organisation, fonctionnement et gestion de la qualité au sein de l'institution

Standard 1.01 : <i>L'institution s'est dotée d'une mission publique comprenant ses objectifs en matière d'enseignement et de recherche et déterminant sa position dans l'environnement académique et social. L'institution dispose d'un plan stratégique.</i>
--

<i>Appréciation globale sur le standard :</i>
--

L'institut s'est spécialisé dans les domaines du management et des technologies de l'information et de la communication. Il s'est donné comme mission de former des jeunes pour devenir des techniciens, des cadres moyens de gestion, directement opérationnels dans les entreprises, l'administration, les organisations non gouvernementales et dans n'importe quelles autres organisations. Il prépare à deux diplômes : le BTS (Brevet de Technicien Supérieur) et la Licence.

Il s'est fixé comme objectifs :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- de développer des pratiques homogènes et une vigilance accrue aux besoins et attentes des étudiants et du personnel ;- d'offrir aux étudiants un enseignement de qualité, adéquat aux besoins du marché de |
|---|

l'emploi ;

- de préparer et accompagner les diplômés à leur insertion professionnelle ;
- de diversifier ses offres de formations et ses sources de financement ;
- d'être parmi les établissements de référence du Sénégal.

La politique de formation conduite par l'institut est en phase avec les orientations stratégiques nationales pour l'enseignement supérieur.

L'institut s'est doté d'un plan stratégique 2015-2025 dans lequel il a indiqué sa vision, sa mission, ses valeurs et ses objectifs en matière de formation et de développement institutionnel.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 1.02. : *Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnels sont déterminés. Le PER est impliqué dans les processus décisionnels qui concernent l'enseignement et/ou la recherche.*

Appréciation globale sur le standard :

L'Institut dispose d'un manuel de procédures administratives, financières et comptables dans lequel les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont décrits.

Le personnel enseignant est représenté dans le Conseil pédagogique ; celui-ci est fonctionnel car les PV de ses réunions sont disponibles.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 1.03. : *L'institution dispose des personnels, des structures ainsi que des ressources financières et matérielles lui permettant de réaliser ses objectifs en fonction de son plan stratégique*

Appréciation globale sur le standard :

L'école dispose d'un effectif de 23 enseignants vacataires. Aucun n'a un contrat déclaré à l'inspection du travail et de la sécurité sociale. Certains sont titulaires d'une Licence.

Le personnel administratif est composé de 10 agents y compris le Président du Conseil de Surveillance, le Directeur général, le Directeur des études (il est aussi enseignant) et le responsable de la CIAQ (il est aussi enseignant). Ce personnel est qualifié.

Les ressources matérielles (équipements bureautiques et informatiques) sont en nombre suffisant et permettent à l'institut de réaliser ses objectifs.

Les ressources financières sont faibles ; elles ne lui permettent de réaliser ses objectifs qu'à court terme. L'institut a d'ailleurs engagé une ouverture de son capital à des partenaires financiers. Il n'existe pas de processus de budgétisation.

Selon l'institut, sa gouvernance est ordonnée autour des organes suivants :

- Un Conseil de surveillance ;
- Un Conseil pédagogique ;
- Une Direction générale ;

Le Conseil de surveillance n'existe pas dans les faits. Aucun document créant et précisant la composition et le fonctionnement de cet organe n'est disponible. Par ailleurs, aucun PV de ses réunions n'est disponible.

Le Conseil pédagogique est l'instance qui statue sur les décisions à prendre du point de vue pédagogique. Il est fonctionnel. Les PV de ses réunions sont disponibles.

Le Conseil de surveillance et le Conseil pédagogique sont mal positionnés dans l'organigramme fourni.

Conclusion sur le standard : Non atteint

Standard 1.04 : Les sources du financement et leurs conditions sont transparentes et ne restreignent pas l'indépendance décisionnelle de l'institution en matière d'enseignement et de recherche.

Appréciation globale sur le standard :

Les sources de financement de l'institut sont constituées de frais de scolarité des étudiants et des contributions de ses partenaires. Elles lui garantissent son autonomie.

Les comptes ne sont pas soumis à un audit externe indépendant.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 1.05 : L'institution dispose d'un système d'assurance qualité ?

Appréciation globale sur le standard :

L'institut dispose d'une Cellule interne d'assurance qualité (CIAQ) et s'est dotée d'une déclaration de politique qualité. Mais il ne dispose pas d'un document décrivant le système de management de la qualité mis en œuvre en son sein et précisant les responsabilités relatives à l'assurance qualité.

Conclusion sur le standard : Non atteint

Standard 1.06 : L'institution a mis en place des mécanismes pour prévenir et/ou solutionner les conflits.

Appréciation globale sur le standard :

La prévention et la gestion des conflits sont assurées par la CIAQ et par le Conseil de discipline. Le Règlement intérieur de l'institut fixe les règles de vie en son sein et la procédure de gestion des situations de transgression des dispositions de ce Règlement intérieur.

Conclusion sur le standard : Atteint

CHAMP D'ÉVALUATION 2 : Offre d'études et de formation

Standard 2.01 : L'institution offre des enseignements conduisant à l'obtention de diplômes académiques ou professionnels avec des objectifs d'études et de formation déterminés. Ils s'intègrent dans l'offre d'études et de formation supérieure qui existe dans l'institution.

Appréciation globale sur le standard :

L'institut déclare offrir actuellement deux filières de Licences professionnelles que sont :

- Gestion et création d'entreprises (GCE) avec des options suivantes en troisième année : Marketing – Communication, Banque - Finance – Assurance, Comptabilité – Audit - Contrôle de gestion et Management des ressources humaines ;
- Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication avec une option en troisième année qu'est Réseaux et Télécommunication.

Mais ces filières ne sont pas attractives car seuls trois (3) étudiants s'y étaient inscrits (en L2) en 2016-2017 et aucun ne s'y est inscrit cette année au moment de l'évaluation.

Les maquettes pédagogiques correspondant à ces offres ne sont pas aux normes du système LMD et ne sont pas conformes à la réglementation nationale en la matière. En effet, il y a des erreurs dans l'affectation des crédits.

Conclusion sur le standard : Non Atteint

Standard 2.02 : L'institution participe aux échanges nationaux et internationaux d'étudiant(e)s, d'enseignants.

Appréciation globale sur le standard :

L'offre de formation en Licence est dotée d'un système de crédits. Mais l'institut ne participe pas encore de façon formelle à des programmes d'échanges nationaux et internationaux d'étudiants et d'enseignants dans le cadre de ces parcours de Licence.

Conclusion sur le standard : Non atteint

Standard 2.03 : L'institution a défini les conditions pour l'obtention des attestations et des diplômes académiques. Elle veille au respect de ces conditions.

Appréciation globale sur le standard :

L'institut s'est doté d'un « Guide du programme de Licence » qui décrit les conditions et les modalités de promotion et d'obtention des diplômes. Ces conditions et modalités sont conformes aux dispositions du décret relatif au diplôme de Licence.

Les Jurys d'examen sont constitués et les PV de délibération de ces jurys d'examens sont en cohérence avec les conditions et les modalités de promotion et d'obtention des diplômes.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 2.04 : *L'institution organise le suivi du cursus pédagogique de ses étudiant(e)s et l'insertion professionnelle de ses diplômés. L'institution exploite les informations collectées périodiquement auprès de ses étudiant(e)s et de ses diplômés.*

Appréciation globale sur le standard :

L'institut n'a fourni aucune donnée statistique sur son efficacité interne pour les parcours de Licence. Il n'a pas encore produit de diplômés en Licence.

Conclusion sur le standard : Non Atteint

Standard 2.05 : *L'institution évalue périodiquement ses programmes pour s'assurer de leur qualité (auto-évaluation).*

Appréciation globale sur le standard :

L'institut n'a pas encore organisé l'auto-évaluation de ses programmes conformément au référentiel de l'ANAQ-Sup. Mais les étudiants évaluent formellement les enseignements à travers des questionnaires fournis par la Direction. Les résultats de ces évaluations sont exploités.

Conclusion sur le standard : Atteint

CHAMP D'ÉVALUATION 3 : Recherche

Standard 3.01 : *Les activités actuelles de recherche de l'institution concordent avec son plan stratégique et correspondent aux standards internationaux.*

Appréciation globale sur le standard :

L'institut n'a pas d'activités de recherche propres.

Conclusion sur le standard : Non atteint

Standard 3.02 : *L'institution garantit l'intégration des connaissances scientifiques actuelles dans la formation.*

Appréciation globale sur le standard :

L'institut n'ayant pas d'activités de recherche, n'a ni résultats, ni méthodes à intégrer dans les programmes de formation. Il n'existe pas non plus de PV de réunion de révision des curricula intégrant des problématiques nouvelles dans les enseignements.

Conclusion sur le standard : Non atteint

CHAMP D'ÉVALUATION 4. : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)

Standard 4.01 : *Les procédures de sélection, de nomination et de promotion du PER sont conformes à la législation nationale et aux normes du CAMES et communiquées publiquement. En ce qui concerne le corps enseignant, il est tenu compte aussi bien des compétences didactiques que des qualifications scientifiques.*

Appréciation globale sur le standard :

Le corps enseignant est recruté par candidature spontanée de l'intéressé ou sur sollicitation d'un enseignant par l'institut. Les compétences techniques et les qualifications scientifiques sont prises en compte lors de l'examen de dossiers et des entretiens. Les principaux critères de sélection sont les diplômes et les expériences professionnelles. Ces procédures de recrutement sont conformes à la législation nationale.

Conclusion sur le standard : Atteint.

Standard 4.02: *L'institution régleme la formation continue et le perfectionnement du PER sur les plans didactique et professionnel.*

Appréciation globale sur le standard :

L'institut n'organise pas encore la formation continue, diplômante ou qualifiante, de ses enseignants dans leurs spécialités scientifiques.

Quelques séminaires de sensibilisation d'ordre général (approche par compétence, psychopédagogie, qualité) ont été organisés à l'intention de tout le personnel (enseignants et PATS)

Conclusion sur le standard : Non atteint

Standard 4.03 : *L'institution conduit une politique durable de la relève*

Appréciation globale sur le standard :

L'institut n'a pas de politique durable pour assurer la relève et le renforcement quantitatif et qualitatif de son personnel d'enseignement. Tous ses enseignants sont des prestataires de services et sont dans une situation de précarité car leurs contrats ne sont pas déclarés à l'inspection du travail et de la sécurité sociale. Il ne s'est pas doté non plus d'un plan de développement à moyen ou long terme de ses ressources humaines.

Conclusion sur le standard : Non atteint

Standard 4.04 : L'institution offre l'accès à un service de conseil en plans de carrière.

Appréciation globale sur le standard :

L'institut ne dispose d'aucun document relatif au statut c'est-à-dire à la carrière de son personnel enseignant (différents grades universitaires auxquels les enseignants peuvent prétendre). Il ne peut donc offrir à ses enseignants un service de conseil en plan de carrière.

Conclusion sur le standard : Non atteint

CHAMP D'ÉVALUATION 5 : Personnel Administratif, Technique et de Service (PATS)

Standard 5.01 : Les procédures de recrutement et de promotion du personnel administratif, technique et de service (PATS) sont réglementées et publiées.

Appréciation globale sur le standard :

Le personnel administratif et technique est recruté par candidature spontanée de l'intéressé ou par cooptation. Les compétences techniques et les qualifications scientifiques sont prises en compte lors de l'examen de dossiers et des entretiens.

Les procédures de recrutement sont indiquées dans le manuel de procédures administratives.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 5.02 : L'institution garantit la formation continue et le perfectionnement du personnel Administratif, Technique et de Service (PATS).

Appréciation globale sur le standard :

L'institut n'organise pas encore la formation continue, diplômante ou qualifiante, de ses PATS dans leurs spécialités techniques.

Quelques séminaires de sensibilisation d'ordre général (qualité de l'enseignement supérieur, approche par compétence, psychopédagogie) ont été organisés à l'intention de tout le personnel (enseignants et PATS)

Conclusion sur le standard : Non atteint

CHAMP D'ÉVALUATION 6 : Étudiant(e)s

Standard 6.01 : Les conditions et les procédures d'admission dans les programmes d'études et de formation de l'institution sont conformes aux textes et publiées.

Appréciation globale sur le standard :

L'institut applique les textes nationaux en matière de recrutement des étudiants dans les programmes d'études de Licence. Les trois étudiants inscrits en 2016-2017 sont titulaires du baccalauréat avant admission dans les programmes.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 6.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.

Appréciation globale sur le standard :

L'égalité des chances entre hommes et femmes est garantie et réalisée par l'institut. Il n'y a pas de discrimination liée au sexe au sein de l'établissement.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 6.03 L'institution observe la progression des étudiant(e)s dans leur cursus ainsi que la durée des études.

Appréciation globale sur le standard :

L'institut n'a fourni que des données statistiques sur le nombre d'étudiants en L1 et L2 mais pas sur la progression des étudiants dans leur cursus et sur la durée des études.

Conclusion sur le standard : Non atteint

Standard 6.04 : Les taux d'encadrement doivent permettre que les objectifs de formation de l'institution et de chacune des unités qui la composent puissent être atteints.

Appréciation globale sur le standard :

Le ratio d'encadrement très satisfaisant (23 enseignants pour 03 étudiants). Il permet à l'école d'atteindre ses objectifs de formation.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 6.05 : L'institution veille à l'existence et au fonctionnement d'un service de conseil destiné aux étudiant(e)s, aux étudiantes et aux autres personnes intéressées

Appréciation globale sur le standard :

L'institut n'a pas créé en son sein un service d'accueil, de conseil et d'orientation formalisé destiné aux étudiants et autres personnes intéressées. Seule une assistante pédagogique est chargée de l'accueil, de conseil et d'orientation des étudiants et autres personnes intéressées.

Ses rapports d'activités ne sont pas disponibles.

Conclusion sur le standard : Non atteint

Standard 6.06: *L'institution offre un service spécial approprié pour les étudiant(e)s en situation de handicap.*

Appréciation globale sur le standard :

L'institut ne possède ni aménagements, ni services spécifiques dédiés aux personnes en situation de handicap.

Conclusion sur le standard : Non atteint

CHAMP D'ÉVALUATION 7 : Infrastructures et équipements

Standard 7.01 : *L'institution dispose d'infrastructures et d'équipements permettant la réalisation de ses objectifs de formation et/ou de recherche à moyen et à long termes.*

Appréciation globale sur le standard :

Les infrastructures et équipements disponibles permettent à l'institut de réaliser ses objectifs de formation. Les locaux pédagogiques (salles de cours, salles informatiques, salle des professeurs, salle de réunion) et administratifs (bureaux) actuels, bien que exigus, sont en nombre suffisant et équipés en mobiliers.

La salle informatique est bien équipée.

Conclusion sur le standard : Atteint.

Standard 7.02 : *Les moyens informationnels dont dispose l'institution lui permettent de soutenir un enseignement et/ou une recherche de qualité.*

Appréciation globale sur le standard :

L'institut dispose d'un réseau internet (wifi) fonctionnel. Mais il ne s'est pas doté d'une bibliothèque.

Conclusion sur le standard : Non atteint

Standard 7.03 : *L'institution dispose d'un système de secours visible, communiqué et compris.*

Appréciation globale sur le standard :

Le système de secours est mal organisé. Les locaux et les couloirs sont presque tous dépourvus d'extincteurs. Les sorties de secours ne sont pas balisées. Il n'y a pas d'infirmerie.

Les ouvertures des fenêtres ne permettent pas une évacuation rapide en cas de sinistres.

L'environnement du campus est encombré et donne très peu de visibilité à l'institut.

Conclusion sur le standard : Non atteint

CHAMP D'ÉVALUATION 8 : Coopération

Standard 8.01 : *L'institution noue des contacts aux niveaux national, régional et international. Elle promeut la collaboration avec d'autres institutions d'enseignement supérieur, avec les milieux professionnels et les acteurs sociaux pertinents.*

Appréciation globale sur le standard

L'institut n'a signé aucun accord de coopération aux niveaux national, régional et international avec des institutions d'enseignement supérieur. Toutes les conventions dont il bénéficie sont signées par les autorités du groupe ICÔNE dont il fait partie.

Conclusion sur le standard: Non atteint

CHAMP D'ÉVALUATION 9 : Information et communication

Standard 9.01 : *Pour prendre ses décisions stratégiques relatives aux offres d'études, à la recherche, à l'engagement et à la promotion des personnels (PER, PATS), la direction de l'institution se fonde sur une information quantitative et qualitative pertinente et récente.*

Appréciation globale sur le standard :

L'institution n'a pas encore de système d'information de gestion intégré et formalisé. D'une manière générale, les informations à l'institut sont dispersées dans différents services et disponibles à l'état brut.

Conclusion sur le standard : Non atteint

Standard 9.02 : *Tant sur le plan interne qu'externe, l'institution suit une politique de communication et d'information objective, efficace et transparente.*

Appréciation globale sur le standard :

L'institut assure l'organisation, la gestion et la promotion de la communication à propos de son offre de services auprès des parties prenantes internes et externes. Sur le plan interne, les tableaux d'affichage et le mailing liste sont utilisés. Et sur le plan externe, des brochures, des flyers, des banderoles, des cartes de visite, des insertions publicitaires dans les médias et le site web sont utilisés.

Conclusion sur le standard : Atteint.

V. Points forts

a) Gouvernance

- Le Conseil pédagogique et la Cellule interne d'assurance qualité sont opérationnels et fonctionnels. Ils se réunissent d'une manière relativement régulière et les PV de leurs réunions sont disponibles.
- L'existence d'un plan stratégique 2015-2025, d'un manuel de procédures administratives, financières et comptables et d'un Règlement intérieur mis en œuvre par l'institut.
- L'existence d'une déclaration de politique qualité dans laquelle l'institut s'engage à développer des pratiques d'assurance qualité.
- L'existence d'un Guide des programmes de Licence qui précise les conditions et les modalités de recrutement des étudiants et de validation des parcours de formation.
- Le respect de la réglementation en matière d'admission des étudiants en L1 et de validation des semestres et des années d'études.
- La constitution de jurys d'examens et la production des PV de délibération de ces jurys.
- L'évaluation des enseignements par les étudiants et l'exploitation des résultats de ces évaluations.

b) Offre de formation

- Les deux filières de licence offertes sont conformes aux dispositions de l'agrément reçu du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.
- La mise en place d'un système de crédits.
- Le bon taux d'encadrement des étudiants.

c) Ressources humaines

- Le personnel enseignant et le personnel administratif sont en nombre suffisant et la plupart d'entre eux ont un bon niveau de qualification.
- Le fort engagement et la forte motivation des personnels.

d) Infrastructures

- Les locaux pédagogiques et administratifs actuels, bien que exigus, sont en nombre suffisant et équipés en mobiliers.
- L'existence d'une salle informatique dotée d'une dizaine d'ordinateurs fonctionnels.

- Le réseau internet et le site web sont fonctionnels.
- L'existence d'un projet d'acquisition d'un nouveau campus à Guédiawaye dont l'aménagement est en cours de finition.

VI. Points faibles

a) Gouvernance

- Le Conseil de surveillance n'existe pas dans les faits. Aucun document créant et précisant la composition et le fonctionnement de cet organe n'est disponible. Par ailleurs, aucun PV de ses réunions n'est disponible.
- L'institut ne dispose pas d'une marge d'autonomie satisfaisante au niveau de sa gestion. Par exemple, l'établissement des partenariats est géré et signé par le Groupe ICÔNE dont fait partie l'institut. Cela limite fortement les prises d'initiatives par l'institut.
- L'organigramme est mal structuré. Le Conseil de surveillance et le Conseil pédagogique y sont mal positionnés.
- Les ressources financières sont faibles. Il n'existe ni processus de budgétisation, ni l'audit externe des comptes.
- Le dispositif d'assurance qualité est faible. Il n'y a pas de manuel de qualité explicitant le système de management de la qualité mis en œuvre au sein de l'institut.
- L'absence d'un service interne dédié formellement à l'accueil, au conseil et à l'orientation des étudiants.
- Des faiblesses dans la production des données statistiques sur l'efficacité interne et externe de l'institut.
- L'inexistence d'un système intégré de gestion. Les informations sont dispersées et disponibles à l'état brut.
- Des faiblesses dans la gestion des archives. L'institut ne dispose pas d'une politique formelle de collecte et de sécurisation des informations.

b) Offre de formation

- Les deux filières de Licence offertes ne sont pas attractives. Seuls trois (3) étudiants s'y étaient inscrits en 2016-2017 et aucun ne s'y est inscrit pour l'année en 2017-2018 au moment de l'évaluation.
- Les maquettes pédagogiques des offres de formation de Licence ne sont pas structurées conformément aux normes du système LMD et à la réglementation nationale en la matière. Il y a des erreurs dans l'affectation des crédits.
- Des enseignants dont les diplômes les plus élevés sont la Licence interviennent dans les parcours de Licence.

- L'absence de relation de partenariat avec les institutions d'enseignement supérieur pour les programmes de Licence.

c) Ressources humaines

- L'absence d'enseignant permanent pour les parcours de Licence.
- La précarité des personnels enseignants. Leurs contrats ne sont pas déclarés à l'inspection du travail et de la sécurité sociale.

d) Infrastructures

- L'absence de bibliothèque, d'infirmerie et d'aménagements dédiés aux personnes en situation de handicap.
- Très faible nombre d'extincteurs.
- L'environnement du campus est encombré et donne très peu de visibilité à l'institut.

VII. Appréciations générales sur l'établissement

L'établissement possède quelques points forts et a satisfait à quelques standards du référentiel. Mais des améliorations notables sont à apporter en matière de gouvernance, de gestion administrative, de ressources humaines, financières et documentaires et en matière de sécurité.

L'institut n'a pas d'étudiants dans les deux filières de Licences proposées pour l'année scolaire 2017-2018. Au moment de l'évaluation, aucun étudiant ne s'y est inscrit. Des efforts doivent être faits pour améliorer l'attractivité et la visibilité de ces programmes de Licence.

VIII. Recommandations à l'établissement

- Rendre attractif les filières de Licence offertes.
- Affiner d'avantage les maquettes pédagogiques des filières de Licence.
- Structurer le Conseil de surveillance et le rendre fonctionnel.
- Œuvrer pour que l'autonomie administrative de l'institut par rapport au Groupe ICÔNE soit renforcée.
- Améliorer le dispositif d'assurance qualité en se dotant d'un manuel de qualité.
- Affiner l'organigramme.

- Mettre en place un service d'accueil, de conseil et d'orientation formalisé destiné aux étudiants et autres personnes intéressées.
- Se doter d'un système intégré de gestion.
- Nouer des relations de partenariat avec les institutions d'enseignement supérieur.
- Rehausser le niveau de qualification de certains enseignants intervenant dans les filières de Licence.
- Sécuriser le personnel enseignant en déclarant leurs contrats à l'inspection du travail et de la sécurité sociale.
- Mettre en place une bibliothèque et une infirmerie.
- Equiper les locaux d'extincteurs.
- Réaliser des aménagements et créer des services destinés aux personnes en situation de handicap.

IX. Recommandation à l'ANAQ-SUP

Organiser une formation à l'intention des responsables de la cellule interne d'assurance qualité pour conduire les différentes auto-évaluations des programmes d'études.

X. Proposition d'avis

Habilitation à délivrer des diplômes de Licence et de Master non recommandée.

Annexe

Liste des personnes rencontrées

Direction

Mohamed Abdallahi SECK, Président du Conseil de surveillance
Mouhamadou Moustapha DIACK, Directeur général
Moussa KASSE, Responsable CIAQ
Mouhamadou Lamine AIDARA, Directeur des études

Enseignants

Ndame NDIAYE
Cheikh Ibrahima DAFPE
Mamadou Laye BITEYE
Mingui GILDAS

Etudiants

Mamadou NDIAYE
Papa Abdoulaye DIAW

Personnel administratif, technique et de service

Ndèye THIAM, Assistante pédagogique
Boury DIALLO, Assistante pédagogique
Fatou DIOUF, Assistante pédagogique